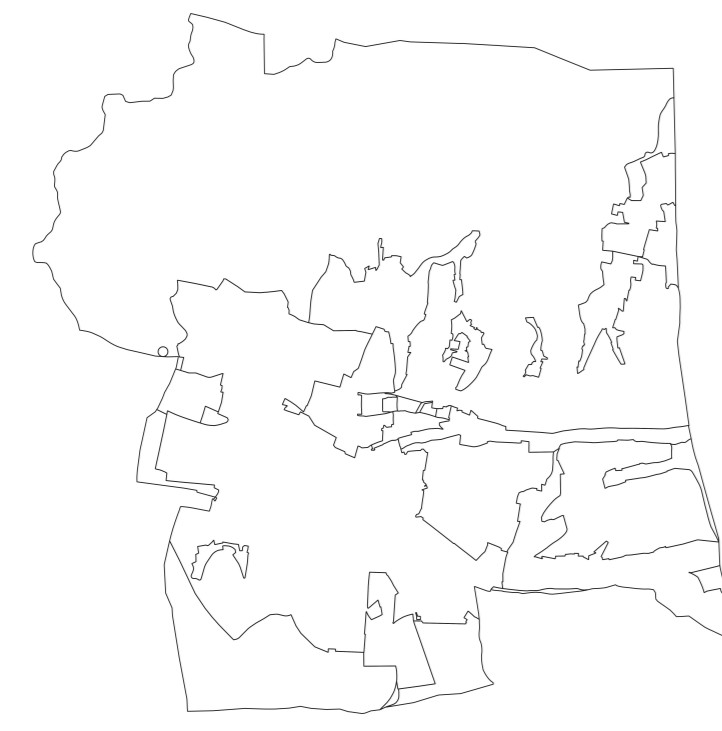


Projet arrêté par délibération
du conseil municipal du :

08/04/2025

Approuvé par délibération du
conseil municipal du :



Nom du fichier	Règlement graphique
Version	Arrêt projet
Rédacteur	Baptiste BAZOT
Vérificateur	Véronique HENOCQ
Approbateur	Véronique HENOCQ



VERDI INGENIERIE MEDITERRANEE - 31 ter Chemin de Brunet 13100 AIX-EN-PROVENCE

- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau temporaires
- ☒ Cimetière
- ☐ Station d'épuration
- Zonage**
- ☐ Limite zonage
- Prescriptions**
- ☐ Emplacements réservés (ER)
- ☐ Espace de Bon Fonctionnement Ecologique (EBF)
- ☐ Espace Boisé classé (EBC)
- ☐ Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ☐ Périmètre relatif aux programmes de logement locatifs sociaux (30%)
- ☐ Périmètre de 100m autour de la station d'épuration
- ☐ Marge de recul des constructions le long des axes routiers
- Éléments remarquables protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**
- ★ Elements bâtis à protéger, conserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Éléments remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme**
- ◆◆◆ Alignement d'arbres
- ★ Arbre remarquable
- ☐ Jardins partagés
- ☐ Espace paysager à protéger
- Prescriptions liées aux risques**
- Risque inondation - PPRI Gardon aval 1998
- ☐ Risque inondation - PPRI Gardon aval 1998
- Risque inondation - PPRI Vistre
- ☐ F-NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort
- ☐ M-NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
- ☐ R-NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
- Prévention des risques Feux de Forêt Zonages PPRIF
- ☐ R
- ☐ B1
- ☐ B2

